Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260518-26180501-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de MAËL-CARHAIX - 22340

Séance du lundi 18 mai 2026

Délibération n° 26.18.05.01

Le 18 mai 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, John GREENLEES, Solenn JOUAN-HENAFF, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE, Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT, Jean-Pierre TROQUIER

Absent excusé : Marija COLOVIC

Absents : Néant

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 14**	**Pouvoir : 0**
Vote	Pour	14
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Programme de voirie 2026. Attribution du marché de voirie à l'entreprise Eurovia. Montant TF : 60 577.50 € HT, 72 693.00 € TTC. Montant TO n°2 : 27 093.80 € HT, 32 512.56 € TTC. Approbation.

Classification Actes : *Commande publique – 1.1 : Marchés publics*

Par délibération du 04 mars 2026 (n°05), le conseil municipal avait validé la définition du programme de voirie 2026 ainsi présenté comme suit :

	Longueur	**Revêtement**	**Montant HT**	**Montant TTC**
TRANCHE FERME				
TF – Chantier 2 : VC n°2 de « Route de Kergrist »	1 004 m	Enrobé	60 577.50 €	72 693.00 €
SOUS-TOTAL TRANCHE FERME			**60 577.50 €**	**72 693.00 €**
TRANCHE OPTIONNELLE				
TO 1 – Chantier 1 : VC n°40 de « Kerdoupin/Poull Bail »	525 m	Enrobé	25 980.30 €	31 176.36 €
TO 2 – Chantier 3 : VC n°82 de « Quénécourel/Croas Hent Quéré »	581 m	Enrobé	27 093.80 €	32 512.56 €
SOUS-TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE			**53 074.10 €**	**63 688.92 €**
MONTANT TOTAL (TF + TO)			**113 651.60 €**	**136 381.92 €**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le résultat de la consultation lancée par la Commune de Plévin, coordonnatrice du groupement pour l'année 2026. Il s'agit d'un marché de voirie 2026 en un lot unique relatif aux travaux d'enrobé.

Après analyse par l'ADAC et présentation en commission d'appel d'offres réunie le 4 mai 2026, il apparaît que l'offre présentée par l'entreprise Eurovia a été jugée la mieux-disante au vu des critères retenus.

La commission de voirie, réunie le 15 mai dernier, propose de retenir :

- **Tranche ferme** : 60 577.50 € HT
- **Tranche optionnelle n°2** : 27 093.80 € HT
  pour un montant global de **87 671.30 € HT, soit 105 205.56 € TTC.**

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260518-26180501-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres et de l'analyse faite par les services de l'ADAC,**
- **prend acte de l'information qui sera donnée aux entreprises non-retenues par le coordonnateur du groupement,**
- **approuve le programme de voirie 2026 composé de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n° 2 « Quénécourel/Croas Hent Quéré »,**
- **autorise Madame Rollande LE BORGNE, Maire, ou son représentant, à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE de MAEL-CARHAIX
Côtes-d'Armor

Le secrétaire de séance,

Baré